



Appel à candidature pour l'occupation d'espaces situés rue de Korenbeek 133 et rue Ulens 40-44

La Commune est propriétaire des bâtiments sis rue de Korenbeek n°133 et rue Ulens 40-44. En attente de leur réaffectation, ces bâtiments peuvent accueillir des projets d'occupation temporaire pour une durée de maximum 12 mois.

Afin de favoriser le développement de projets culturels, éducatifs, sociaux et associatifs sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean, la Commune a décidé de lancer un appel à candidatures afin de permettre une occupation temporaire de ces espaces.

Les projets retenus devront pouvoir démontrer une plus-value pour les habitants du quartier et mettre en valeur l'image de la Commune.

1. Caractéristiques des espaces

Espace 1 : Rue de Korenbeek 133

Le bâtiment se compose d'une cour extérieure, d'une maison et d'un hangar réaménagé jusqu'il y a peu en école. L'espace est partagé en 6 classes.

Espace 2 : Rue Ulens 40-44

Le bâtiment se compose d'un hangar d'une superficie approximative de 600 m². Le bâtiment est attenant à une école fondamentale néerlandophone et dispose d'un accès commun avec l'établissement scolaire.

2. Occupations recherchées

La Commune de Molenbeek-Saint-Jean soutiendra prioritairement les projets liés aux thématiques culturelles, éducatives, sociales et associatives ouvertes au public et notamment aux habitants de la commune.

3. Lien avec la Commune

La Commune est propriétaire des bâtiments. Elle établira avec les occupants une convention d'occupation temporaire qui ne pourra pas être prolongée (sauf conditions exceptionnelles). Les candidats s'engagent à respecter le terme de cette occupation et, par ce biais, à ne pas entrainer de retard dans les travaux de réaffectation des lieux vers leur destination définitive.

Les occupants devront s'acquitter d'un droit d'occupation correspondant à la grille adoptée par le collège le 26 février 2014. L'occupant devra également prendre à sa charge les frais énergétiques liés à l'usage du bâtiment.



4. Note d'intention

Les porteurs de projets désireux de soumettre leur candidature sont priés de le faire au travers d'une note d'intention en format papier ou électronique reprenant :

1. Une description sommaire de leur projet ;
2. Leurs motivations ;
3. Un planning d'aménagement ;
4. Les statuts de leur société/association.

L'analyse des candidatures reçues se fera sur base des critères suivants :

- ✓ L'adéquation du projet aux thématiques évoquées ;
- ✓ La pertinence des motivations avancées ;
- ✓ L'ouverture des espaces au public ;
- ✓ La capacité financière du porteur de projet ;
- ✓ L'ouverture vers le quartier ;
- ✓ Le réalisme du planning d'aménagement.

Les candidatures seront analysées par un jury composé de représentants de l'administration :

- Un fonctionnaire du service des propriétés communales
- Un fonctionnaire du service du Développement Urbain
- Un fonctionnaire du service Culture francophone de la commune
- Un fonctionnaire du service Culture néerlandophone de la commune
- Un fonctionnaire du service de l'Action sociale de la Commune
- Un fonctionnaire du service Jeunesse de la commune
- Un fonctionnaire du service Instruction publique de la Commune

Les candidatures doivent parvenir à l'administration communale au plus tard le 1^{er} octobre 2018 à 12h, que ce soit par dépôt ou par courriel.

Adresse de dépôt des candidatures :

Administration communale –Service des Propriétés communales
Rue du Comte de Flandre, 20
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Adresse de courriel :

propr.communes1080@molenbeek.irisnet.be

Avec comme référence: Service Propriétés communales – Bureau 41 – Appel à candidature occupation temporaire

5. En cas de non sélection



Toutes les informations contenues dans le dossier peuvent être consultées par l'administration pour établir des statistiques, des études, publications et communications.

Les candidats non-retenus marquent leur accord sur le fait de figurer dans un registre des occupations temporaires reprenant les demandes formulées par les associations en vue d'une prochaine possibilité dans les bâtiments communaux.

Les candidats non-retenus marquent leur accord sur le fait qu'ils peuvent être sollicités par la Commune en cas de désistement d'un autre candidat ou en cas d'autres possibilités d'occupation.

6. Visites et renseignements

Des visites pourront être organisées à la demande des porteurs de projets potentiellement intéressés par la remise d'une candidature.

7. Photos

133 rue de Korenbeek :



40-44 rue Ulens :

